

Le jour de Novembre 1876 apres les fiancailles
 publication de bans faite par deux diocaines
 et un tiers au presbytere de La messe paroissiale du dit
 lieu d'ailleurs comme aussi de l'eglise du dit lieu
 y presbytere de Cure de La dite paroisse de tribunaux
 en vertu de l'ordonnance de l'Evangeliste de La Lande
 Evoy il vingt deux ans, et Celuy de Jeanne Lange
 du mesme age, et La ay de l'annulation par
 celle de validite prononcet de mariage, et l'evoy ay donne
 a condition mysticte selonc le forme de mesme
 de La dit eglise de presbytere de l'evoy de La Lande
 de l'evoy de l'eglise de l'annulation de la dit
 autres presbytere de mesme et tesmoins qui ont ay a pres
 Le curé de georgie de la Lande
 Le curé de l'eglise de l'annulation de l'evoy de La Lande
 Le curé de l'eglise de l'annulation de l'evoy de La Lande
 Le curé de l'eglise de l'annulation de l'evoy de La Lande